



Après amortissements j'ai un solde bancaire créiteur

Par **cardec**, le **29/05/2008 à 20:29**

bonjour
je ne sais pas si je suis sur le bon forum ou bonne rubrique: sinon excusez mon erreur
voici ma question:
je suis employé salarié d'une SARL dont ma femme est la gérante (non salariée)
je ne suis pas soumis à l'impôt sur société mais régime de droit commun pour les bénéfices
création : décembre 1996
j'ai acheté un véhicule (fourgonette) d'une valeur de 7600€
à la fin de la 1ère année: bénéfice avant amortissement = 1520€. après amortissement 0€ et solde à la banque 1520€
IDEM pour les 4 années suivantes : bénéfices 0 mais solde banque au bout de 5 ans 7600€
Puis je retirer ces 7600€ ?
Si non : pourquoi et que vont ils devenir ?
Si oui : comment les retirer et y a t'il des impôts ou charges à payer ???
Merci de votre réponse

Par **Thierry Nicolaidès**, le **30/05/2008 à 10:18**

votre bénéfice étant nul , vous ne pouvez pas vous verser de dividendes.
si vous avez avancé de l'argent à la société pour acheter le véhicule , vous pouvez vous faire rembourser votre créance sur l'entreprise.
si non il faudra attendre la dissolution de la société pour récupérer votre capital

Par **cardec**, le **31/05/2008 à 00:38**

Merci pour votre réponse
moi il s'agit du capital que j'ai versé au départ à la création de la

société et qui m'a servi à acheter mon véhiculernDonc je ne pourrai le retirer qu'à la dissolution de la société ???rnEt sous quelle forme ? Il y aura t-il des charges à payer sur ce montant ???rnMerci

Par **Thierry Nicolaidès**, le **02/06/2008** à **09:03**

il faudra compter avec les frais de dissolution (greffe annonce légale etc) soit environ 2000 euros)rnncordialement

Par **cardec**, le **09/06/2008** à **01:44**

Merci pour vos réponsesrnBonne soirée